

Vous pouvez rencontrer les membres du comité de l'AHCVV tous les mardis soir à 18h30 au café du Consulat

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



Numéro 111 - hiver 2009 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: L.C. Lévy

tirage 1000 exemplaires - AHCVV: CP 3029 1211 Genève 3 - CCP 12-8533-8

Internet: www.ahcvv.ch adresse électronique journal@ahcvv.ch

ont participé à ce numéro: louis-Charles Lévy (lcv), Roman Juon (rj), Jean-Dominique Lormand (jdl), Andrienne Soutter (as) et Jean Spielmann (js)

les bastions

Pour les parents qui accompagnent leurs petits enfants jouer dans le coin qui leur est réservé dans le parc, et suite aux remarques de certains d'entre eux, une question orale a été posée à M. Manuel Tornare, lors du dernier Conseil municipal : cette année, la bruyante machine à fabriquer la glace de la patinoire a été posée à côté des balançoires, réduisant ainsi l'espace de jeu déjà bien exigü et mal placé, derrière le restaurant, sous le mur, à côté des toilettes et des poubelles. Serait-il possible de la déplacer ? Le magistrat en a pris note et va certainement prendre une mesure.

A propos de la patinoire, qui avait suscité, l'année dernière, quelques craintes, force nous est de constater qu'elle est charmante, simple, ni trop décorée, ni trop bruyante. En plus, nous apprécions l'amabilité et la patience des personnes du service des sports chargées de louer les patins et nous les en remercions.

(as)

une blanchisserie au bourg-de-four

Enfin, une bonne nouvelle. En effet ce n'est pas courant de voir un commerce de proximité s'installer dans notre quartier. Pour cause de travaux importants dans l'immeuble de la rue de Saint-Victor, où elle était logée depuis plusieurs dizaines d'années, la blanchisserie-teinturerie Tranchées-Net qui, en fait, donne du côté de la rue Charles-Bonnet, va devoir déménager. En principe elle devrait s'installer dans une arcade à équiper en électricité et eau dans la cour du 9, place du Bourg-de-Four. Beaucoup d'entre vous se réjouiront certainement que ce commerce ne disparaisse pas ou ne soit pas chassé en

périphérie et que Madame Martine Huard, connue plutôt par les anciens du quartier sous le nom de Madame Mori, puisse continuer à entretenir leur linge et vêtements avec tout le soin qu'ils méritent. En effet, Madame Huard, en plus du nettoyage à sec, exécute un travail artisanal de qualité extrêmement apprécié de tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas ou plus laver, sécher et repasser leur linge à la maison. Nous nous réjouissons de la venue de cette blanchisserie-teinturerie au Bourg-de-Four et souhaitons bienvenue à Madame Huard.

(as)



une année fertile en événements

L'année 2009 fut fertile en événements et l'AHCVV continue d'être présente sur plusieurs fronts à la fois.

Le Projet Manège progresse et désormais a pris son envol avec l'espoir qu'il aboutisse et qu'il démontre ce qu'un quartier peut faire au niveau de sa vie communautaire.

L'AHCVV et la Crèche de la Madeleine sous l'impulsion de sa précédente présidente Mme Paola Leoni avec l'aide d'un habitant de la Vieille Ville M. Michel Philippon ont développé un projet visant à la réhabilitation des deux terrasses d'Agrippa d'Aubigné ainsi que du passage des Barrières afin de permettre une meilleure illumination du trajet allant de la crèche aux terrasses et une plus grande convivialité des terrasses. Le projet a été soumis au service correspondant à la Ville et nous sommes dans l'attente d'un préavis.

Concernant l'éventualité des bornes aux entrées de la Vieille Ville le dossier est à nouveau en discussion entre notre association et le magistrat en charge du dossier soit M Rémy Pagani.

Contact a été pris entre l'association, l'ilotier du Bourg-de-Four et les services de l'Etat afin d'étudier la possibilité d'installer des places de bicyclettes supplémentaires le long de la rue Saint-Léger et celle de l'Hôtel-de-Ville afin de réduire les possibilités de parkings sauvages et d'engorgement de ces deux artères étroites et fort fréquentées.

L'AHCVV a relancé le vieux projet de la construction d'un immeuble coopératif sur la parcelle se trouvant entre les rues Calvin et Rôtisserie. Le dossier avait été gelé en son

temps par M. Ferrazino et nous sommes ravis que M. Pagani ait accepté de reprendre les discussions à ce sujet.

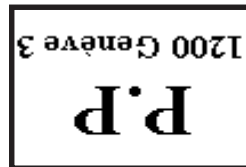
Dans le cadre de ce projet nous avons été entendus par la Commission du logement municipale et nous ne ménageons pas nos efforts afin de faire partie de ceux qui pourraient être amenés à arbitrer les différents projets si le concours a lieu.

Afin de mieux se positionner l'AHCVV convoquera d'ici à fin janvier une assemblée générale extraordinaire. Cette réunion nous permettra de mieux définir nos envies et nos orientations et dans la mesure de ses disponibilités une séance d'information pour le quartier sera organisée avec M. Pagani au plus tard début février.

L'AHCVV est aussi intervenue auprès de M. Maudet au sujet de la prochaine disparition des caissettes de journaux et la discussion en vue de trouver une ou des solutions alternatives se poursuit.

En ce qui concerne l'annulation arbitraire de notre boîte postale par la Poste, décision a été prise par le comité de confier ce dossier aux soins d'un avocat en l'occurrence Me Monfrini et suite à de multiples envois de courriers nous attendons la réponse de la Poste.

L'AHCVV fera partie du projet de Maison Rousseau et une soirée sera organisée sur ce thème afin que les habitants du quartier puissent appréhender pleinement ce qui sera l'événement culturel des deux prochaines années.



Amorcer les rectifications d'adresse selon A.1, no 552

L'AHCVV continue aussi son combat contre la dissémination d'arcades privées fermées au public et malgré les PUS on ne peut que déplorer qu'il existe encore un certain vide juridique à cet endroit.

L'Alhambra et son corollaire l'Alhambar restent présents et nous continuons d'être vigilants et serons auditionnés début décembre par la Commissions des travaux du municipal.

Pour conclure, comme vous le savez, ces dernières semaines l'AHCVV s'est fortement mobilisée pour le maintien de la ligne 36, ligne indispensable à la vie dans le quartier. Conférence de presse, contact avec les autorités, pétition et dernièrement audition par la Commission des pétitions du Grand Conseil semblent avoir porté leurs fruits

puisque'il apparaît que la ligne sera maintenue. Ne jubilons pas encore la bagarre n'est pas terminée, nous n'avons encore aucune assurance définitive du maintien de la ligne sur la durée ni sur le maintien des fréquences.

En l'occurrence nous avons profité de l'occasion pour demander une augmentation des fréquences.

La plupart de ces projets font partie intégrante de notre programme de 2010 et nous comptons les mener à bien. Enfin en sus des deux réunions déjà programmées l'AHCVV désire organiser deux séances d'informations/débats : une sur les PUS et une autre sur le thème de la sécurité.

(lcl)

Fondée en 1980, l'AHCVV a pour but de défendre la qualité de la vie. Nous intervenons dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle.

Si vous voulez nous aider à défendre les intérêts des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, merci de remplir ce bulletin d'adhésion et de l'adresser à:

AHCVV, CP 2029, 1211 Genève 3

BULLETIN D'ADHÉSION

JE DÉSIRE DEVENIR

MEMBRE DE L'AHCVV

Cotisation 2009: individuel Fr. 40.- famille Fr. 50.- apprentis, étudiants Fr. 20.- CCP 12-8533-8

NOM:

Prénom:

Adresse:

L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE CITE RIVE A BESOIN DE NOUVEAUX MEMBRES !

L'Association des Restaurants scolaires de Cité-Rive gère le restaurant scolaire situé dans les murs de l'école de Ferdinand-Hodler, fréquenté par les élèves de cette école, ainsi que par ceux de l'école de Saint-Antoine.

Cela a représenté pour l'année scolaire écoulée 164 enfants inscrits, 13'776 repas servis aux enfants et 1'235 aux animateurs.

Les membres de l'Association, parents d'élèves bénévoles, s'occupent du bon fonctionnement pratique et administratif du restaurant scolaire.

Mais l'association manque de forces vives, notamment celles des parents des nouveaux élèves - bien que toute bonne volonté soit bienvenue - afin que le comité puisse être étoffé et renouvelé.

Il s'agit surtout de tâches concernant le secrétariat et la comptabilité.

Cette petite association locale, de quartier, a l'avantage d'être proche des parents d'élèves concernés. Elle peut, à son niveau, être très souple dans les orientations et décisions à prendre.

Ainsi, le nombre d'élèves inscrits au restaurant scolaire n'est pas limité : toute inscription est retenue. Les enfants peuvent manger au restaurant scolaire uniquement quelques jours par semaine ou le fréquenter

de façon occasionnelle. Ou encore, tant que les membres de l'association s'en occupent, les appels pour excuser l'absence de son enfant au restaurant scolaire ne sont pas payants. (A titre d'information, excuser son enfant par centrale d'appel coûterait au minimum CHF 3,50 par minute !)

Si, - faute de nouvelles candidatures de bénévoles - l'association venait à être dissoute, une autre solution administrative serait sans doute trouvée... mais extérieure au quartier et à ses préoccupations - et sous quelle forme !??? Quel dommage pour les habitants !

Il va sans dire que les parents d'élèves ne bénéficieraient plus du tout de la même souplesse.

Ce serait alors trop tard pour le regretter !

Une Assemblée générale de l'Association des restaurants scolaires de Cité-Rive se tiendra le mardi 2 février 2010 à 20h00 dans le réfectoire du restaurant scolaire (au fond du préau de l'école de Ferdinand-Hodler).

Venez nombreux nous soutenir et rejoignez l'association en lui consacrant quelques heures de votre temps !

Pour en savoir plus, vous pouvez appeler le 022 312 38 64 (laissez un message sur notre répondeur).

Les membres de l'Association des Restaurants scolaires Cité-Rive

les musiciens des rues-basses

Depuis ma déportation dans une commune limitrophe qui voit passer journallement les.... d'Annemasse, j'utilise très souvent les tpg pour me rendre à mon qg du Bourg-de-Four. Ce derniers temps une formation de musiciens assez âgés venant de Roumanie, exécute des airs de bal à nous faire souffrir. Chaque jour voir chaque heure les mêmes rengaines, réchauffées. Les sous ne pleuvent pas, loin de là. Un peu plus loin deux jeunes filles au pied du magasin de jouets égrainent des airs classiques, les passants s'arrêtent, applaudissent et l'argent coule, ce qui veut dire que la qualité paie. Le public ne se trompe pas et sait remercier. L'été dernier ce fut encore mieux.

Un pianiste élève d'un conservatoire du sud de la France avec son piano droit offrait des concertos révélant ainsi ses talents de virtuose. La chute des deniers faisait autant de sons que sa musique, c'était merveilleux, féérique, émouvant. Le public passionné en redemandait. Je ne parle pas des spectacles diffusés dans les 12,16,17 : à mourir, surtout le matin de bonne heure. Alors que faire ? la grève ? créer un fond pour une école de perfectionnement musical ? je constate que les collectes sont faibles, mais ces musiciens sont tellement habitués à vivre modestement que le peu d'encaissement pour leurs prestations leur permet de survivre quand même. Alors je déboutonne mon cœur et de temps en temps je dépose une petite pièce.

terrasses ouvertes été comme hiver

Bravo M.Maudet. Pour la Vieille-Ville et le Bourg-de-Four en particulier cela ne changera pas de ce qui existe déjà depuis des années. A l'époque ce furent les Verts qui par une motion avait proposé d'ouvrir des terrasses, sans chauffage, durant toute l'année. Ce qu'il y a de nouveau est que l'INTERDICTION DE FUMER, est en application et que les fumeurs et fumeuses se bousculent sur la voie publique. Ce ne sont pas les personnes qui se déplacent qui poseront des problèmes mais celles qui s'agglutinent aux terrasses et donnent de la voix. Est-ce que ce seront de nouvelles nuisances ou au contraire tout se passera au mieux pour tout le monde. La situation actuelle va permettre au personnel des bistrotts et bars de mieux respirer et ne plus avoir à passer son habit à la lessive chaque jour. En somme cela va économiser de l'énergie !



(rj)

(rj)

un café restaurant social pour l'ancien manège.

La proposition que je développe est une initiative encore personnelle. Actuellement le Bateau-Lavoir qui est en construction sur le Rhône fait l'objet de réflexion pour créer un établissement de restauration et d'animation dans le but de former des jeunes gens en recherche d'emploi aux métiers de service, d'aide de cuisine. Il y a environ 1500 jeunes qui soit n'ont pas d'emploi de formation soit ont abandonné l'école et zonent. Il est impératif que la Ville de Genève et l'Etat soient soutenus dans les démarches qu'ils entreprennent pour remettre en selle cette jeune population à la dérive. Le bateau Genève vient de se réorganiser avec la mission de faire participer des personnes sans formation et sans emploi. La Brasserie des Halles-de-L'île engage des serveurs issus du chômage. Pourquoi l'Ancien Manège qui abritera une grande crèche, la ludothèque et la Maison de quartier de Chausse-Coq, n'intégrerait-il pas un restaurant a vocation de formation pour jeunes gens ? Pour cela il faut engager un jeune cuisinier super motivé par un tel projet, qui devra proposer une restauration simple, avec des produits locaux à des prix inférieurs à ceux pratiqués dans le quartier, dus souvent à des loyers exorbitants. Comme la formation des mineurs doit se faire pendant la journée, le soir l'établissement pourra servir de buvette pour les spectacles qui seront organisés dans la grande salle du Manège. Il faut aussi avoir en exemple les Bains des Pâquis qui sont capables d'offrir des repas appétissants à des prix bas et en plus de nombreuses animations très appréciées et suivies.



Le projet du Manège pour tous, est une chance exceptionnelle à ne pas manquer. Il faut se donner les moyens de le construire dans 4 à 5 ans ce qui pour notre bonne ville de Genève serait déjà un record !

(rj)

coopérative d'habitation calvin-pélisserie

Cela faisait des années que ce projet avait été gelé par le Conseil administratif. Pourquoi ? mystère et boule de gomme. Nous avons un projet et un financement assuré ? Le Conseiller administratif en charge du département des constructions le maire Rémy Pagani a remis ce dossier à jour et l'a soumis au Conseil municipal. Cette proposition aurait dû être transmise à la même commission, celle des travaux puisque cette commission traite aussi actuellement le dossier de l'Alhambra. Nous avons eu l'honneur d'être auditionnés par la commission de l'Aménagement récemment. Il s'agit du lancement d'un concours d'architecture ! Nous sommes un peu dubitatifs parce que c'est un concours de plus et que, assez souvent, à Genève ceux-ci n'aboutissent pas. Nous avons demandé aux commissaires de pouvoir participer à l'étude du programme de concours et au jury, la loi obligeant les administrations d'intégrer ce processus dans leurs démarches. Il serait regrettable de reproduire ce qui s'est passé pour l'Alhambra. L'Alhambra devait disparaître du projet. Grâce à notre pétition et celle des clients du bar le Municipal l'a sauvé et maintenu dans le nouveau projet.

Notre volonté est de faire édifier un immeuble d'habitation pour familles, ainsi qu'un étage médicalisé pour personnes âgées. Lors d'une audition, des commissaires nous ont fait part d'informations, qu'ils ont reçues de la direction du département des travaux, que sera un bâtiment dont la construction coûtera cher. Il y aura des problèmes de génie civil compliqués. Éventuellement lors des fouilles on pourrait trouver des vestiges historiques. La Ville préférera-t-elle mettre cet immeuble en droit de superficie et le remettre à des promoteurs qui devront inévitablement rechercher des acheteurs fortunés ? Nous ne le souhaitons pas. La Vieille-Ville est de plus en plus un quartier aisé, trop aisé, il faut y garder un équilibre social. Seules les autorités peuvent le faire et aussi des mécènes ou des fondations à buts sociaux. En ce qui concerne les coûts laissons aller l'imagination des architectes et ingénieurs ! On pourrait imaginer des constructions en bois scellées sur des pieux pour éviter des travaux en sous-sol compliqués. Les Monuments et Sites sont tout à fait capables d'accepter de telles constructions. Et n'oublions pas le quartier des Grottes, l'îlot 13

(rj)

la réponse du maire

Monsieur Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève répond à l'article de notre journal du mois de novembre sur la place du Bourg-de-Four

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans votre édition d'automne, votre journal laissait entendre que la Ville de Genève avait préavisé favorablement la transformation d'arcades au Bourg-de-Four. Tel n'est pas le cas. Aucun des immeubles cités dans votre article n'a fait l'objet d'une requête qui aurait pu amener la Ville de Genève à réagir par préavis sur des modifications dans leur rez-de-chaussée. Au contraire, la Ville met beaucoup d'énergie pour éviter le remplacement d'arcades commerciales ou artisanales par des bureaux.

Le municipalité ne peut en revanche obliger un propriétaire à louer une arcade (situation des immeubles 34 et 36 du Bourg-de-four), ni exiger d'un commerçant de vendre un produit plutôt qu'un autre (pour le 15). Le plan d'utilisation du sol - le fameux PUS - admet toute activité, pourvu qu'elle soit accessible au public.

Le cas du 25 Bourg-de-Four pose le problème du contrôle des travaux effectués dans les immeubles et de leur autorisation. C'est la police des constructions, qui dépend du Département des constructions de l'Etat de Genève, qui est compétente en la matière. Elle reçoit, sous forme de dénonciation, des demandes de contrôle qui peuvent émaner d'une association ou de tout citoyen.

Tout comme le Conseil administratif et le Conseil municipal, je suis très attaché à la qualité de la vie sociale dans la cité, ainsi qu'à la sécurité dans ses rues. Le maintien des activités commerciales et artisanales dans les arcades y contribue et a toute son importance aux yeux de la Ville de Genève.

Rémy Pagani, maire de Genève, conseiller administratif en charge des constructions et de l'aménagement.



enfin des panneaux indicateurs pour les touristes et les visiteurs de la vieille-ville.

Ce sont des totems comme les concepteurs les surnomment. Ils auront pour objectif d'attirer les visiteurs dans les musées et aux monuments de Genève. Aux habitants et étudiants et personnes qui travaillent, la lourde tâche qui consistait à diriger les touristes à la cathédrale, au Mur des réformateurs, au jet d'eau et ailleurs, ce sera terminé : les vacances. Mais le revers de la médaille est que c'était une excellente façon de perfectionner son anglais tout au moins de le maintenir à un bon niveau. Alors l'AHCVV va être obligée d'organiser des cours de recyclage linguistique. Ces cours pourront avoir lieu à l'Ancien manège lorsqu'il sera réhabilité dans les années 2013. En attendant replongez dans vos livres d'étude ! Des panneaux avaient fait l'objet d'une demande de crédit qui a été balayée par le Conseil municipal parce qu'ils étaient trop chers. Ceux qui sont installés actuellement sont payés avec le budget annuel et font l'objet de demandes séparées aux diverses instances du patrimoine et de police. Ça avance quand même. Ces totems sont modernes et bien adaptés à nos rues. Ils ont l'avantage d'être clairs et aisés à comprendre. N'hésitez pas à nous donner vos avis et de nous faire part de vos suggestions que nous transmettrons au service des aménagements urbains.

(rj)